

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 Juin 2025

DATE DE LA CONVOCATION	6 juin 2025
DATE D’AFFICHAGE	6 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	14
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	9
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	5
- AYANT DONNÉ POUVOIR	4
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	1

Le **Jeudi 12 Juin 2025 à Dix Huit Heures**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **VARS**, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de **M. Dominique LAUDRÉ, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS (9) : **Mme BRIAND Christine, M. CALLUT Stéphane, M. COLLOMBON Eric, M. JOUSSELME Fabien, M. LAUDRÉ Dominique, M. MARTIN Bruno, M. MAUREL Guy, Mme ORSINI GILLIARD Margaux, M. WADIER Hervé.**

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (5) :

- **AYANT DONNÉ POUVOIR (4)** :
 - **M. ALARIO Patrick** ayant donné pouvoir à **M. LAUDRÉ Dominique,**
 - **Mme BOURDILLON VRAIN Emmanuelle** ayant donné pouvoir à **M. CALLUT Stéphane,**
 - **Mme DISDIER Cécile** ayant donné pouvoir à **M. WADIER Hervé,**
 - **Mme MAZELLA Maud** ayant donné pouvoir à **Mme BRIAND Christine.**
- **N’AYANT PAS DONNE POUVOIR (1)** : **M. RISOUL Jean Marc**

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : **Mme BRIAND Christine** est désignée secrétaire de séance conformément à l’article L2121-15 du CGCT.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h00.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars est approuvé à 12 VOIX, 1 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION,

Mme DISDIER Cécile ne valide pas le PV car la sortie de M. MAUREL Guy n’a pas été spécifiée dans le PV. Or, cette information était bien mentionnée dans le PV communiqué aux membres du conseil municipal pour approbation.

Les procès-verbaux des séances du 4 et 10 avril 2025 n’appelant pas d’observations sont adoptés à l’unanimité.

Quorum au cours de la séance	Nombre de votants	Présents
Délibérations N° 2025-047 à N° 2025-074	13	9

1. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE

2025-02	Ester en justice – Affaire VARSTOUR
2025-03	Ester en justice dans le cadre d'une requête en annulation introduite à l'encontre d'un arrêté de permis de construire JAWAR
2025-04	Ester en justice dans le cadre d'une requête en annulation introduite à l'encontre d'un arrêté de permis de construire MARTEL

2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET INTERCOMMUNALITE

N°2025-047 Rapport de la commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) du 1^{er} avril 2025

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 12 VOIX, 1 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION,

- **Approuve** l'exposé de M. le Maire ;
- **Adopte** le rapport présenté par la Commission Locale des Charges transférées du 1^{er} avril 2025 ainsi présenté et joint à la présente.

3. URBANISME – FONCIER- IMMOBILIER

N°2025-048 Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public - Eté 2025 – modification des secteurs approuvés

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** la mise à disposition des secteurs au niveau du point show selon le plan annexé à la présente convention ; les autres dispositions (durée et redevance) restent inchangées
- **Autorise** M. le Maire à réaliser toutes les formalités pour l'application de cette décision.

N°2025-049 Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public - Eté 2025 – gestion des courts de tennis dans le secteur du Point Show

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** la convention à passer avec Mme Emmanuelle Surry pour la gestion des deux courts de tennis pour une durée d'une saison estivale 2025 avec une redevance d'un montant de 2.200,00 € pour l'été
- **Autorise** M. le Maire à réaliser toutes les formalités pour l'application de cette décision et à signer la convention.

N°2025-050 Relais « réseau bergers du Queyras et secours en montagne »

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** la proposition du Parc Naturel Régional du Queyras considérant le caractère essentiel de ce relais pour le travail des bergers du territoire,
- **Et autorise** M. le Maire à signer la convention correspondante

N°2025-051 Convention en faveur du logement des travailleurs saisonniers

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Valide** le nouveau plan d'actions proposé,
- **Et autorise** M. le Maire à signer la convention en faveur du logement des travailleurs saisonniers qui est annexé à la présente.

N°2025-052 Convention pluriannuelle de pâturage pour le pacage des caprins

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de convention qui fixe le montant du loyer à 150 € par saison,
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention pluriannuelle de pâturage pour le pacage des caprins avec le GAEC La Chèvrerie de la Font-Sainte, sis 05560 VARS Saint-Marcellin, pour une durée de cinq saisons d'estive consécutives, non renouvelable.
- **Et Autorise** M. le Maire à signer la convention pluriannuelle de pâturage pour le pacage des caprins en forêt des collectivités relevant du régime forestier qui fixera plus précisément les prescriptions de l'autorité compétente.

4. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS- MARCHES PUBLICS- TRAVAUX

N°2025-053 Construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac. LOT 5 : Charpente ossature bois couverture vêtue. Avenant n°2

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 12 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION,

- **Valide** l'exposé de M. le Maire justifiant des modifications nécessitant la passation d'un avenant ;
- **Et l'autorise** à signer l'avenant n°2 au marché passé avec l'entreprise ESTIENNE CONSTRUCTION sise 05290 VALLOUISE PELVOUX pour les travaux de construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac LOT 5 : Charpente ossature bois couverture vêtue portant le montant global du marché à 1 247 446,85 €HT (1 496 936,22 €TTC)

N°2025-054 Construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac. LOT 9 : Métallerie. Avenant n°2

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 12 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION,

- **Valide** l'exposé de M. le Maire justifiant des modifications nécessitant la passation d'un avenant ;
- **Et l'autorise** à signer l'avenant n°2 au marché passé avec l'entreprise MASSE CONSTRUCTIONS METALLIQUES, sise 05100 BRIANCON, pour les travaux de construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac. LOT 9 : Métallerie portant le montant global du marché à 137 431,10 €HT (164 917,32 €TTC)

N°2025-055 Construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac. LOT 15 : courants forts – courants faibles. Avenant n°2

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Valide** l'exposé de M. le Maire justifiant des modifications nécessitant la passation d'un avenant ;
- **Et l'autorise** à signer l'avenant n°2 au marché passé avec l'entreprise BDSE, sise 38340 VOREPPE, pour les travaux de construction d'un office de tourisme, de bureaux et d'une salle hors-sac. LOT 15 : courants forts – courants faibles, portant le montant global du marché à 288 629,38 €HT (346 355,26 €TTC)

N°2025-056 Affouage en bord de route. Parcelle n°31. Règlement

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** le règlement d'affouage relatif à la parcelle forestière N°31 qui sera annexé à la présente délibération.

N°2025-057 Marché « prestations de déneigement, salage et évacuation de neige sur la commune – hiver 2024-2025 » - lot n°2 station des claux secteur 2 – décision sur les pénalités appliquées

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Décide** de maintenir les pénalités de retard à l'encontre de l'entreprise SAS BOREL BTP, 05260 Forest St Julien au titre du marché « prestations de déneigement, salage et évacuation de neige – Hiver 2024-2025 », lot n°2 station des claux secteur 2, pour un montant de 1.069,70,00 € euros ;
- **Autorise** M. le Maire à réaliser toutes les formalités pour l'application de cette décision.

N°2025-058 Marché « prestations de déneigement, salage et évacuation de neige sur la commune – hiver 2024-2025 » - lot n°4 déneigement et évacuation station des claux secteur 4 + col – décision sur les pénalités appliquées

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Décide** de maintenir les pénalités de retard à l'encontre de l'entreprise SAS BOREL BTP, 05260 Forest St Julien au titre du marché « prestations de déneigement, salage et évacuation de neige – Hiver 2024-2025 », lot n°4 : Déneigement et évacuation station des Claux secteur 4 + col, pour un montant de 420,00 € euros ;
- **Autorise** M. le Maire à réaliser toutes les formalités pour l'application de cette décision.

N°2025-059 Marché « prestations de déneigement, salage et évacuation de neige sur la commune – hiver 2024-2025 » - lot n°6 village de St Marcellin – décision sur les pénalités appliquées

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Décide** de maintenir les pénalités de retard à l'encontre de l'entreprise EURL MATHIEU, sise 05200 St André d'Embrun au titre du marché « prestations de déneigement, salage et évacuation de neige – Hiver 2024-2025 », lot n°6 village de St Marcellin, pour un montant de 266,64 € euros ;
- **Autorise** M. le Maire à réaliser toutes les formalités pour l'application de cette décision.

N°2025-060 Exploitation du cinéma les Mélèzes aux Claux. Rapport Annuel du délégataire (RAD) - 2024

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 12 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION,

- **Prend acte** du rapport de l'exercice 2024 sur la délégation de service public pour l'exploitation du cinéma les Mélèzes,
- **Et valide** le versement de la subvention d'équilibre à hauteur de 5 000 €, telle que prévu au contrat.

N°2025-061 Service de l'Eau Potable. Rapport Annuel du délégataire 2024

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Prend acte** du rapport de l'exercice 2024 sur la délégation de service public de l'eau potable de la SAUR.

N°2025-062 Traitement UV du réservoir Saint-Marcellin

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de mise en place d'un traitement UV au réservoir Saint-Marcellin ;
- **Et autorise** la SAUR, en sa qualité de délégataire, à déposer le dossier de demande d'autorisation auprès des services instructeurs concernés.

N°2025-063 Construction d'une salle polyvalente et d'un cinéma. Marché de Travaux. Attribution

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 12 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION,

- **Autorise** M. le Maire à signer les marchés correspondants pour chacun des 15 lots précités ;
- **Dit** que les dépenses correspondantes seront imputées au Budget Principal – Section Investissement – Op°294.

5. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

N°2025-064 Attribution de subvention aux associations 2025

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** chacune des subventions citées ;
- **Dit** que le versement est conditionné par la communication du bilan financier de l'association et du budget prévisionnel pour les associations recevant une subvention supérieure à 5 000 €.

N°2025-065 Participation au fonds de solidarité pour le logement (FSL) année 2025

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** la participation sus évoquée au Fonds de Solidarité pour le logement,
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention avec le Départemental des Hautes-Alpes s'y rapportant.

N°2025-066 Dispositif en faveur de la jeunesse - forfait été 2025

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** l'exposé de M. le Maire,
- **Apporte** une aide aux familles pour les forfaits d'accès remontées mécaniques et piscine pour l'été 2025 dans les conditions détaillées ci-dessus,
- **Indique** que les crédits seront inscrits au budget communal sur l'exercice 2025,
- **Autorise** M. le Maire à diligenter, plus généralement, toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

N°2025-067 Financement des travaux de construction d'une salle polyvalente et d'un Cinéma - signature d'un prêt bancaire auprès de la CAISSE D'EPARGNE CEPAC

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à 12 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION,

Après avoir pris connaissance des caractéristiques de l'offre de financement proposée par la CAISSE D'EPARGNE CEPAC, et après en avoir délibéré,

- Décide

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Prêteur	CAISSE D'EPARGNE CEPAC
Emprunteur	COMMUNE DE VARS
Objet	Financement du programme d'investissements inscrit au budget voté de l'exercice en cours
Montant du prêt	3.000.000,00 €
Date de versement des fonds	Au plus tard le 25/06/2025
Date du point de départ du prêt	Date de versement des fonds
Durée du prêt	25 ans
Mode d'amortissement du capital	Constant
Périodicité des échéances	Trimestrielles
Taux d'intérêt	Taux Fixe : 3,92 % sur 25 ans
Base de Calcul des intérêts	30/360 Jours
Remboursement anticipé partiel ou total	Possible à chaque échéance moyennant un préavis de trente (30) jours ainsi que le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé actuarielle non plafonnée

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer le contrat de prêt à venir avec la CAISSE D'EPARGNE CEPAC est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ce contrat de prêt et reçoit tout pouvoir à cet effet.

6. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

N°2025-068 Convention de formation annuelle relative aux Gestes Techniques Professionnels d'Intervention

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à signer la convention correspondante qui est jointe à la présente délibération.

N°2025-069 Recrutement Microcrèche les Raffis – Emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – Saison hiver 2025-2026

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Autorise M. Le Maire à créer et signer les contrats correspondants à deux emplois saisonniers à temps complet ou le cas échéant jusqu'à quatre emplois saisonniers à temps non complet pour deux équivalents temps plein pour les besoins de la micro-crèche pour une durée maximale de 6 mois durant la saison hivernale 2025/2026.

N°2025-070 Recrutement Microcrèche les Raffis – Emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – Automne 2025

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Autorise** M. Le Maire à créer et signer le(s) contrat(s) correspondant à un emploi non permanent à temps complet ou le cas échéant deux emplois non permanents à temps non complet pour les besoins de la micro-crèche durant les mois de septembre et octobre 2025.

N°2025-071 Recrutement Services Techniques – Emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d’activité – Saison hiver 2025-2026

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), l’unanimité,

- **Autorise** M. Le Maire à signer les contrats correspondants aux emplois saisonniers à temps complet pour les besoins des services techniques durant la saison hivernale.

N°2025-072 Recrutement Police Municipale – Emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d’activité – Saison hiver 2025-2026

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l’unanimité,

- **Autorise** M. Le Maire à signer les contrats correspondants aux emplois saisonniers à temps complet pour les besoins du service de police municipale durant la saison hivernale.

N°2025-073 Modification de la durée de la convention de participation pour le risque prévoyance

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l’unanimité,

- **Approuve** la prolongation d’adhésion de la convention d’adhésion prévoyance avec le CDG 05 jusqu’au 31/12/2026.
- **Autorise** M. le Maire à signer l’avenant de convention et tout acte en découlant.

N°2025-074 Régime de maintien des primes et indemnités des agents dans certaines situations de congés - indemnité de Fonctions, de Sujétions et d’Expertise (IFSE)

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l’unanimité,

- **Décide** le maintien des modalités d’indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise durant certaines situations de congés et périodes sont fixées comme suit :

Type de congés/périodes	Sort de l’IFSE
- service à temps partiel pour raison thérapeutique - période de préparation au reclassement - congé d’invalidité temporaire imputable au service - congé annuel - congé de maladie ordinaire - congé de maternité - congé de naissance - congé pour l’arrivée d’un enfant placé en vue de son adoption - congé d’adoption - congé de paternité et d’accueil de l’enfant	Maintien dans les mêmes proportions que le traitement
- congé de longue maladie - congé de grave maladie	Suspension <i>Cependant, lorsque l’agent est placé en congé de longue ou grave maladie à la suite d’une demande présentée au cours d’un congé de</i>

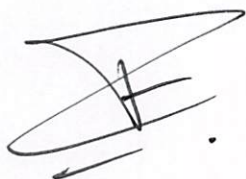
	<i>maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie lui demeurent acquises.</i>
- congé de longue durée	Suspension <i>Cependant, lorsque le fonctionnaire est placé en congé de longue durée à la suite d'une période de congé de longue maladie rémunérée à plein traitement, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de longue maladie lui demeurent acquises.</i>

7. QUESTIONS RETIREES DE L'ORDRE DU JOUR

- Convention Pluriannuelle de pâturage en forêt des collectivités relevant du régime forestier pour le pacage des équins = dossier demandant des compléments d'information

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Le Maire**, clôt la séance du conseil municipal à 20h06.

Le Secrétaire
Mme Christine BRIAND



Le Maire,
M. Dominique LAUDRÉ

